



Détournement d'héritage

Par **lakavezo**, le **26/05/2016 à 08:48**

Bonjour,

il y a quatre ans notre mère est décédée. On s'est aperçu que notre jeune frère avait détourné la majeure partie de l'héritage (preuves à l'appui) grâce à une procuration de notre mère et le quasi-illettrisme de cette dernière. Elle ne vérifiait rien.

Nous avons entamé une procédure. Déjà 2000 euros de frais d'avocat pour rien. Force est de constater que nous ne reverrons jamais cet argent ou au bout d'années interminables si on entame une nouvelle procédure après assignation compte liquidation et partage auprès du tribunal (ce que nous a laissé entendre un nouvel avocat consulté). Nous avons décidé de renoncer à récupérer cette part volée.

Le sort s'acharnant sur nous, nous rencontrons un second problème. Il reste une faible somme chez le notaire. Malheureusement, ce dernier ne fait pas le partage malgré des demandes réitérées. Il est toujours absent ou ne répond pas à notre courrier. Nous avons même écrit à la chambre des notaires qui nous renvoie à l'avocat. On tourne en rond. Nous désespérons de percevoir un jour ce reliquat d'héritage.

Existe-t-il un dernier recours ?

Par **Visiteur**, le **27/05/2016 à 00:28**

Honsoir,

Malheureusement, si vous ne disposez pas de preuves de malversation, vous ne pouvez pas grand chose.

Concernant le partage du reliquat. Il faut en faire la demande officielle au juge, qui prendra éventuellement ordonnance...